



1. Identification

Identificateur de produit Clean Out - Agricultural and Industrial Tank Cleaner

Autres moyens d'identification Aucune.

Usage recommandé Nettoyant

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Norac Concepts Adresse boîte postale 31097

Guelph, ON N1H 8K1

Téléphone 519-821-3633

Courriel info@noracconcepts.com

Numéro de téléphone

d'urgence

613-787-5620

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santéCorrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Danger

Mention de danger F

Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Conseil de prudence

Prévention Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection,

équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Traitement particulier

(consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges Dénomination chimique Nom commun et synonymes Numéro d'enregistrement CAS % 5-10* α-Isodécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylè 108818-88-8 ne), phosphate 1-5* alpha-Undécyl-omega-hydroxypoly(34398-01-1 oxyéthylène) Dodécylbenzènesulfonate de 25155-30-0 1-5* sodium 1310-73-2 1-5* Hydroxyde de sodium

#32059 Page: 1 of 8 Date de publication 18-Juin-2020

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Triphosphate de pentasodium		7758-29-4	1-5*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de

l'attention médicale.

Peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Traitement particulier

(consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.

Ingestion Rincer la bouche à grande eau. NE PAS provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien

faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un

médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Informations générales

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#32059 Page: 2 of 8 Date de publication 18-Juin-2020

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Ne pas congeler. Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	туре	valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	гуре	vaieur
Hydroxyde de sodium (CAS	Plafond	2 mg/m3

1310-73-2)

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)
Composants
Valeur

	1,700	, aloui
Hydroxyde de sodium (CAS	Plafond	2 mg/m3
1310-73-2)		

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)
Composants
Type
Valeur

Hydroxyde de sodium (CAS	Plafond	2 mg/m3
1310-73-2)		

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

#32059 Page: 3 of 8 Date de publication 18-Juin-2020

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de

votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de

NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection

respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect Transparent Liquide. État physique **Forme** Liquide. Couleur Rouge Odeur Fatty

Pas disponible. Seuil de l'odeur 10 - 11.4

Point de fusion et point de

congélation

Pas disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Pas disponible.

> 93.3 °C (> 200.0 °F) Point d'éclair

Pas disponible. Vitesse d'évaporation Sans objet. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Tension de vapeur Pas disponible. Densité de vapeur Pas disponible. Densité relative 1.062 - 1.097

Solubilité

Pas disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Pas disponible.

n-octanol/eau

Pas disponible.

Température

d'auto-inflammation

#32059 Page: 4 of 8 Date de publication 18-Juin-2020 **Température de décomposition** Pas disponible. **Viscosité** Pas disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

RéactivitéCe produit peut réagir avec des agents comburants. **Stabilité chimique**La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits

chimiques. Ne pas congeler.

Matériaux incompatibles

Non corrosif pour l'acier SAE 1020 ou non revêtus d'aluminium issu des données de test (manuel

d'épreuves et de critères, partie III, article 37.1 - la Corrosion pour les métaux).

Acides forts. Agents comburants forts. Chlore

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Oxydes

de soufre.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau Non corrosif pour la peau issu des données de test in vitro (OECD Guideline 435 -

CORROSITEX).

Yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion

permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants Espèces Résultats d'épreuves

alpha-Undécyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 34398-01-1)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg, West Penetone

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 > 1400 mg/kg, Koch Membrane Systems

Lapin > 2000 mg/kg, West Penetone
Rat 1700 mg/kg, West Penetone

Dodécylbenzènesulfonate de sodium (CAS 25155-30-0)

Aiguë

Cutané

DL50 Rat > 2000 mg/kg, ECHA

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat 650 mg/kg, ECHA

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

Aiguë

Cutané

DL50 Pas disponible

#32059 Page: 5 of 8 Date de publication 18-Juin-2020

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Pas disponible

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 4640 mg/kg, 24 heures, ECHA

Inhalation

CL50 Rat > 0.4 mg/L, 4 heures, ECHA

Orale

DL50 Rat > 2000 mg/kg, ECHA

α-Isodécyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), phosphate (CAS 108818-88-8)

Aiguë Cutané

DL50 Pas disponible

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Pas disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Minutes d'expositionPas disponible.Indice d'érythèmePas disponible.Valeur d'un œdèmePas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la Pas disponible.

conjonctive

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques Composants		Espèces	Résultats d'épreuves	
alpha-Undécyl-omega-hydroxypo	oly/ovyáthylái		Resultats d'epieuves	
Aquatique	лу(охуситую	(CAC 34090-01-1)		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.6 - 2.5 mg/L, 48 heures	
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	3.2 - 5 mg/L, 96 heures	
Dodécylbenzènesulfonate de soc	dium (CAS 25	5155-30-0)		
Aquatique				
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	3.26 - 14.51 mg/L, 48 heures	
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	3.2 - 5.6 mg/L, 96 heures	
Hydroxyde de sodium (CAS 1310	0-73-2)			
Aquatique				
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	34.59 - 47.13 mg/L, 48 heures	
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	125 mg/L, 96 heures	
Triphosphate de pentasodium (C	AS 7758-29-	4)		
Aquatique				
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	238.35 - 321.01 mg/L, 48 heures	
Persistance et dégradation	Aucune d	onnée n'est disponible sur la dégradabilité o	du produit.	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune d	lonnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune d	lonnée disponible.		
Mobilité générale	Pas dispo	onible.		
Autres effets nocifs	appauvris	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocripienne, potentiel de réchauffement de la planète)		

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités

Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Non corrosif pour la peau issu des données de test in vitro (OECD Guideline 435 -CORROSITEX).

Non corrosif pour l'acier SAE 1020 ou non revêtus d'aluminium issu des données de test (manuel d'épreuves et de critères, partie III, article 37.1 - la Corrosion pour les métaux).

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT

Dangereux

Règlements internationaux

Inventaires

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*CanadaListe intérieure des substances (LIS)Oui

Canada Liste extérieure des substances (LES)

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé / 3
Inflammabilité 1
Danger physique 0
Protection individuelle X
18-Juin-2020



Non

Date de publication Date de la révision

Autres informations

01

18-Juin-2020

Version n°

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont audelà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par

Norac Concepts Inc. Téléphone: (519) 821-3633

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence